



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND PARIS SEINE OUEST**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU JEUDI 14 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 février à 18 heures 07, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 7 février 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BAGUET, M. SANTINI, M. GUILLET, M. LARGHERO, M. de LA RONCIERE, M. GAUDUCHEAU, Mme de MARCILLAC, Mme BARODY-WEISS, M. BADRE, M. BAVIERE, Mme BELLIARD, Mme BERNADET, Mme BOURG (arrivée à 18h25, à partir du point 8), Mme BRUNEAU, Mme de PAMPELONNE, Mme DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. DUPIN, M. FLAVIER, M. FUSINA, M. GABORIT, Mme GODIN, M. GOUILLIARD, Mme GUICHARD, Mme GUILLEN, M. HAAS, Mme HOOGSTOEL, M. KNUSMANN, M. LABRUNYE, Mme LANLO, Mme LAVARDE-BOËDA, M. LE GOFF, M. LEMAIRE, M. LIEVRE, M. MARGUERAT, Mme MISSOFFE, M. MOUGIN, Mme PAJOT (arrivée à 18h37, à partir du point 14), M. PROVOT, M. PUIJALON, Mme RINAUDO, M. ROCHE, Mme ROUX-FOUILLET, Mme SUEUR, Mme SZABO, M. SZMARAGD et Mme VETILLARD.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme ANDRE-PINARD par M. DUPIN, M. BES par M. GUILLET, M. de CARRERE par Mme SUEUR, M. DUHAMEL par Mme PAJOT, Mme GENDARME par Mme DEFRANOUX, M. JIAUME par M. HAAS, M. LEFEVRE par Mme BERNADET, M. LOUAP par M. MOUGIN, Mme LUCCHINI par Mme de PAMPELONNE, M. MARQUEZ par M. BAVIERE, M. MOSSE par M. LE GOFF, Mme RE par M. LIEVRE, Mme SAIMPERT par M. GAUDUCHEAU, M. SUBRINI par M. SZMARAGD, Mme VESSIERE par M. ROCHE.

**ETAIENT EXCUSES :**

M. COHEN, Mme ESTRADÉ-FRANCOIS, M. GALEY, Mme GALLAIS, M. GUILCHER, Mme LETOURNEL, Mme LORBER, M. MARSEILLE, M. PAPILLON, M. SCHEUER et Mme WEILL.

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. BADRE**

Le conseil de territoire approuve le procès-verbal du conseil de territoire du 19 décembre 2018.

Le conseil de territoire prend connaissance des travaux du bureau au cours de sa séance du 13 décembre 2018 ainsi que des délibérations prises par le bureau au cours de ladite séance en vertu des délégations qui lui ont été données par le conseil de territoire.

Le conseil de territoire prend connaissance des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil de territoire au Président.

Le conseil de territoire passe à l'examen des projets de délibérations.

## **I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO**

**1) Modification des statuts – Changement de dénomination du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) en AQUAVESC.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé la modification statutaire portant changement de dénomination du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) en AQUAVESC.

**2) Approbation de la décision de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SMAERG), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) et d'HYDREAULYS – Approbation du périmètre et des statuts du futur syndicat.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé la fusion du SMAERG, du SIAVGO et du Syndicat Mixte HYDREAULYS ainsi que le périmètre du futur syndicat et le projet de statuts du futur syndicat.

**3) Adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB).**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au SMBVB.

**4) Désignation d'un nouveau représentant titulaire au comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS.**

Le Conseil de Territoire a procédé à l'élection d'un représentant titulaire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest au comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS et, à l'unanimité, a désigné M. Guy GIRARDETTI.

**5) Désignation d'un nouveau représentant suppléant au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), futur AQUAVESC.**

Le Conseil de Territoire a procédé à l'élection d'un représentant suppléant de Grand Paris Seine Ouest au comité du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et, à l'unanimité, a désigné M. Philippe HERTZBERG.

**6) Acquisition de deux parcelles auprès de Seine Ouest Habitat pour la réalisation d'un espace vert situé à l'angle des rues Gallieni-Bellevue à Boulogne-Billancourt.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a décidé l'acquisition par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest de la parcelle centrale (parcelle correspondant au lot 1 du plan annexé à la délibération) pour un montant de 1.52 € (euros) ainsi que de l'autre parcelle attenante (parcelle correspondant au lot 3 du plan annexé à la délibération), indispensable pour les accès du futur jardin, pour un montant de 1 € (euros).

Par ailleurs, le Conseil de Territoire autorise le Président ou le Vice-président en charge du Patrimoine à signer l'acte notarié portant acquisition des parcelles ci-dessus mentionnées.

N'ont pas pris part au vote : Mmes Sylvie GUILLEN, Claire GUICHARD et Marie-Laure GODIN et MM. André SANTINI et Hervé MARSEILLE.

## **II – URBANISME – M. GUILLET**

**7) Approbation du Règlement Local de la Publicité intercommunal.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé le règlement local de publicité intercommunal, tel qu'annexé à la délibération.

Une abstention : M. GABORIT

**8) Lancement d'un diagnostic architectural, paysager, environnemental et foncier sur la commune de Chaville.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a décidé le lancement d'un diagnostic architectural, paysager, environnemental et foncier sur la commune de Chaville, a autorisé le Président à solliciter l'attribution de subventions auprès de tout partenaire susceptible d'en attribuer et notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et a autorisé le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

**III – OPERATIONS D'AMENAGEMENT - M. GUILLET**

**9) Signature d'une Charte de gouvernance de l'aménagement à l'échelle du territoire de Grand Paris Seine Ouest.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Président à signer la charte de gouvernance de l'aménagement annexée à la délibération, et sollicite la signature de l'ensemble des communes du territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**IV – COMMANDE PUBLIQUE – Mme de MARCILLAC**

**10) Adoption du guide interne de la Commande Publique modifié.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé le nouveau guide interne de la Commande Publique de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**V – CULTURE – M. LARGHERO**

**11) Autorisation de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt comme établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a autorisé le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à solliciter le Ministère de la Culture en vue d'obtenir l'agrément reconnaissant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt comme établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, et a autorisé le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à signer tout document relatif à cette demande d'agrément.

**12) Demandes de subventions 2019 au ministère de la culture et de la communication pour le fonctionnement des conservatoires classés gérés par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a autorisé le Président ou le Vice-président délégué à la Culture à solliciter auprès du ministère de la culture l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt pour l'exercice 2019 au titre de son adossement au Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt, ainsi que l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « d'aides aux projets » pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt, les Conservatoires à Rayonnement Départemental d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Ville-d'Avray ainsi que pour le Conservatoire à Rayonnement Communal de Sèvres.

**VI – DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS**

**13) Présentation du rapport 2018-2019 sur la situation de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest en matière de développement durable.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur la situation de Grand Paris Seine Ouest en matière de développement durable, annexé à la délibération.

**VII – FINANCES – Mme de MARCILLAC**

**14) Débat sur les orientations budgétaires du budget pour l'exercice 2019.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires du budget de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'exercice 2019.

## **VIII – DECHETS – Mme BARODY-WEISS**

### **15) Adhésion à l'association AMORCE.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la thématique DECHETS, et a désigné Madame Florence de PAMPELONNE pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Madame Joëlle SUEUR en tant que suppléant.

Pour l'établissement public territorial, le montant de l'adhésion pour l'année 2019 à l'association AMORCE s'élève à 2 609 €. Ce montant sera révisé annuellement sur la base d'un taux 0,5 %.

### **16) Avis sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets élaboré par la Région Ile-de-France.

### **17) Approbation d'un protocole définissant la mise en place de patrouilles équestres de la Garde Républicaine sur les communes de Grand Paris Seine Ouest.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé le projet de protocole et de convention définissant la mise en place de patrouilles équestres de la Garde Républicaine et de la Police Nationale sur les communes de Grand Paris Seine Ouest.

La Conseil a également autorisé le Président ou le Vice-président délégué aux déchets à finaliser et à signer lesdits protocole et convention ainsi que tout document connexe ainsi qu'à négocier avec la Gendarmerie Nationale et à signer la convention de financement précisant les modalités de participation de GPSO au coût de fonctionnement des patrouilles équestres de la Garde Républicaine sur les communes de Grand Paris Seine Ouest.

## **IX – ESPACES PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX – M. GAUDUCHEAU**

### **18) Présentation du bilan 2018 du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a pris acte du rapport annexé à la délibération, présentant le bilan 2018 du P.A.V.E.

### **19) Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation du programme de travaux d'assainissement au titre de l'année 2019-2020.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a autorisé le Président ou le Vice-président délégué aux espaces publics, à la voirie et aux réseaux à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie des subventions aux taux les plus élevés possibles pour la réalisation des travaux d'assainissement portant notamment sur la résorption des eaux claires parasites permanentes dans les réseaux et la lutte contre les inondations et les pollutions, à mener dans les voies décrites ci-dessus.

L'établissement public territorial prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

## **X – TRANSPORTS ET MOBILITE – M. DE LA RONCIERE**

### **20) Approbation d'un avenant n°3 à la convention de délégation de compétence conclue avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France Ile de France Mobilité (IDFM).**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé le projet d'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux, joint à la délibération, et a autorisé le Président ou le Vice-président en charge des transports à signer ledit avenant avec Ile-de-France Mobilités ainsi que tout document connexe.

L'objet de l'avenant est, à compter du 26 août 2019 :

- de mettre fin à l'exploitation de la Navette du Monastère (à Ville-d'Avray) détenue par la RATP par monopole et affrétée à la société Transdev,
- de créer la Navette de Ville-d'Avray, disposant d'un circuit élargi et qui sera exploitée par le transporteur désigné au terme de la consultation en cours.

Cette nouvelle ligne étant soumise à la tarification francilienne, il convient également de prévoir une participation d'Ile-de-France Mobilités, calculée en fonction de la fréquentation attendue de la

ligne, et fixée à 54 461 euros TTC en année pleine (valeur 2016, année de prise d'effet de la convention).

## **XI – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS**

### **21) Information du conseil de territoire relative à la mise à disposition partielle à titre onéreux d'un agent de la commune de Chaville auprès de l'établissement public territorial.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a pris acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux d'un agent de la commune de Chaville auprès de l'établissement public territorial, pour une durée allant du 11 mars 2019 au 5 juillet 2019.

### **22) Adoption du plan de formation du personnel de l'établissement Public Territorial pour les années 2019 à 2021.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a adopté le plan pluriannuel de formation du personnel de l'établissement public territorial 2019-2021 tel que décrit dans la délibération.

Les agents qui prennent part à une action de formation pendant leur temps de service bénéficient du maintien de leur rémunération et peuvent être indemnisés des frais de déplacement engagés à l'occasion de cette formation, dans les conditions définies par le règlement intérieur de la formation.

Les frais liés à la formation (transport, hôtel et restauration) ne sont pris en charge par l'Etablissement Public Territorial que si ces prestations ne sont pas proposées et incluses dans le tarif de l'organisme de formation.

Seuls les arrêts maladie, les événements familiaux exceptionnels et les raisons de service justifient l'absence d'un agent à une action de formation, conformément au règlement intérieur de la formation.

### **23) Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest auprès de l'association Santé au Travail en Ile-de-France pour l'année 2019.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a autorisé le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest au service de médecine professionnelle et préventive interentreprises de l'association « Santé au Travail en Ile-de-France » pour l'année 2019.

Les tarifs sont fixés par agent, pour l'année 2019, à 95 € HT pour les agents soumis à un Suivi Individuel Généralisé, 95 € HT pour les agents soumis à un Suivi Individuel Adapté, 118 € HT pour les agents soumis à un Suivi Individuel Renforcé, 400 € HT en sus pour tout déplacement d'une unité mobile sur une demi-journée et 450 € HT pour tout déplacement d'une unité mobile sur une journée, soit un budget global hors taxe (estimé contractuellement sur l'effectif total de Grand Paris Seine Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2019) pour l'année 2019 de 110 539 € TTC.

### **24) Modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil de Territoire, à l'unanimité, a approuvé les modifications du tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest mentionnées dans l'état annexé à la délibération, portant sur 5 créations et 5 suppressions de poste.

**Fait à Meudon, le 18 février 2019**